Paris, le 9 janvier 2023

Communiqué de presse

Le GHR appelle le gouvernement à généraliser l'encadrement des prix de l'énergie à toutes les entreprises.

Alors que le gouvernement a annoncé ce vendredi 6 janvier 2023, que le prix moyen sur l'année 2023 du mégawattheure d'électricité ne devrait pas dépasser 280 € pour les TPE c'est-à-dire les entreprises employant moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros, le Groupement des Hôtelleries et Restaurations de France (né de la fusion du GNI, du SNRTC et du SNRPO) appelle le gouvernement à étendre cette mesure à l'ensemble des hôtels, cafés et restaurants quelle que soit leur taille…

Si pour Didier Chenet, Président du GHR, l'annonce d'un prix moyen plafonné à 280 € pour les artisans et les TPE est « *une première étape et même une première victoire (…), le travail continue* ». Le GHR veut en effet « *poursuivre les discussions pour les autres entreprises* ».

Aujourd'hui, les TPE bénéficient du bouclier tarifaire qui limite à 15% l'augmentation des prix de l'électricité en 2023 ou, à tous le moins, du prix moyen annuel plafonné à 280€ pour celles des TPE dont le compteur est d'une puissance supérieure à 36 kWA. Cela concerne 85% des entreprises du secteur des hôtels, cafés, restaurants mais seulement la moitié des salariés.

Pour le Président du GHR, « *le gouvernement ne peut pas exclure nos PME et nos entreprises de taille intermédiaire de ces dispositifs et les laisser aux mains de fournisseurs qui les font payer plus de 800€ le MWh.*

D'abord pour des raisons de concurrence évidentes. Comment des entreprises qui doivent payer parfois 800€ ou même 1 000€ le MWH peuvent elles être compétitives et survivre alors que d'autres peuvent accéder à des tarifs nettement moins chers ?

Ensuite pour des raisons sociales. Prendre le risque de mener à la faillite des milliers d'entreprises c'est prendre le risque de détruire des milliers d'emplois car plus de la moitié des salariés du secteur des hôtels, cafés restaurants travaillent dans des entreprises de plus de 10 salariés.

Dans ces conditions, j'ai demandé au Président de la République et au gouvernement d'aller au bout de la mesure annoncée et d'étendre le bénéfice du prix moyen annuel plafonné à 280€ à l'ensemble des hôtels, cafés, restaurants, sans condition.

C'est une question de justice économique, sociale et financière pour toutes nos entreprises. »